

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 août 2000
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 9 août 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Koweït
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les déclarations, de plus en plus nombreuses dernièrement, qui émanent des hauts responsables du Gouvernement iraquien et dont la dernière en date est le discours qu'a prononcé le Président iraquien le 8 août 2000. Le contenu et la forme de ce discours ainsi que des déclarations susmentionnées représentent sans aucun doute une menace, non seulement pour le Koweït mais aussi pour l'ensemble des États de la région.

La teneur du discours du Président iraquien et des déclarations des responsables de son gouvernement, alors que plus de 10 ans se sont écoulés depuis que l'Iraq a agressé et occupé le Koweït, réaffirme que le Gouvernement iraquien n'a pas tiré de leçons des dangers qu'ont provoqués ses politiques à l'égard du Koweït et de ses voisins ni des catastrophes qui se sont produites, et cette façon de procéder ne reflète aucun sentiment de repentir ou de regret concernant ses violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et des coutumes et du droit internationaux.

Ces déclarations et les menaces cachées qu'elles contiennent pour la sécurité et la stabilité de l'État du Koweït réaffirment une fois encore que le Gouvernement iraquien poursuit sa politique et son comportement d'agression à l'encontre du Koweït, en contradiction avec les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 687 (1991) qui réaffirme dans son préambule la nécessité de s'assurer des intentions pacifiques de l'Iraq, eu égard au fait qu'il a envahi et occupé illégalement le Koweït.

Par ailleurs, ces déclarations viennent justifier les craintes de l'État du Koweït et ses doutes quant à la crédibilité du Gouvernement iraquien pour ce qui est d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Compte tenu de ce qui précède, le Koweït demande au Conseil de sécurité, en vertu de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de demander au Gouvernement iraquien de s'abstenir d'employer de tels procédés d'agression qui menacent la sécurité et la stabilité de l'État du Koweït et de lui demander instamment de respecter les instruments internationaux et les coutumes internationales et de s'engager à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Mohammad A. **Abulhassan**
